

23 Mars 1935

L'Exécutif libanais, la Chambre et le régime

« Il n'y a pas et il ne saurait y avoir d'Exécutif libanais sous-Mandat, avons-nous toujours dit. L'expérience quotidienne le prouve surabondamment. Et la meilleure preuve ne nous en est-elle pas donnée par les défenseurs mêmes du régime actuel et des gens en place ?

Quel mérite, disent-ils, y a-t-il à s' « *acharner sur des cadavres* » ? « Il faut s'en prendre à ceux qui gouvernent réellement ».

Ainsi, de l'avis de tout le monde l'Exécutif libanais actuellement ne gouverne pas. Et pourtant ! Aux termes des textes et des lois constitutionnels, on ne pouvait pas rêver d'un Exécutif plus fort et disposant de plus d'autorité et de plus de pouvoir. Irresponsable de ses actes, n'ayant pas de compte à rendre devant la Chambre, à l'abri de toute crise ministérielle, ou gouvernementale, maître des dépenses, pouvant dissoudre la Chambre dans de multiples éventualités, comment se fait-il que ce gouvernement ne gouverne pas ?

D'abord et avant tout, à cause du régime. Cette irresponsabilité finira par corrompre et par gâter les plus purs, les plus énergiques et les plus résolus. N'ayant absolument aucun appui dans le pays, gouvernement sans le volonté nationale, parfois même contre, elle, le Pouvoir. Exécutif libanais n'a plus qu'un seul soutien : le Mandat. Il remet ainsi au Mandat toute la responsabilité réelle du pouvoir.

Il est réduit à abdiquer, sur toute les questions de principe et de méthode, et à se contenter de quelques minces satisfactions dans l'exercice du pouvoir. Et c'est là que nous retrouvons les efforts consacrés à la nomination, à la révocation et au déplacement des gardes-champêtres, des moukhtars ou des caïmacans, horizon borné de toute l'activité politique libanaise.

En plus du régime, il y a également une question de personnes.

Ce n'est donc pas derrière des textes que se retranche le gouvernement pour dire qu'il est impuissant. D'après les textes, il peut tout. Mais c'est parce qu'il ne veut pas ; et s'il ne veut pas c'est parce qu'il n'ose pas ou parce qu'il ne peut pas. Cette impuissance, encore une fois, c'est non pas dans les lois qu'il faut la chercher mais dans une mauvaise conception du régime, une mauvaise répartition des responsabilités du devoir aussi envers le pays.

Une certaine inaptitude gouvernementale du gouvernement actuel et dans la personnalité ou l'absence de personnalité des hommes au pouvoir. La preuve est faite qu'il ne peut y avoir que deux pouvoirs réels au Liban celui du Mandat d'abord et celui des corps élus ensuite. Ce deuxième pouvoir étant lui-même très mitigé et très tempéré par la toute-puissance du premier.

Quant à la Chambre libanaise, à laquelle nous tenons, encore une fois, pour ce qu'elle pourrait être, on est mal venu de lui reprocher d'avoir manqué à son devoir. Elle a abordé le problème douanier et fiscal, elle a abordé le problème constitutionnel, c'est-à-dire les deux causes profondes de tout notre malaise actuel.

Le gouvernement peut-il en vérité se flatter d'en avoir fait autant ou même d'avoir fait quelque chose ?